

Tout d'abord, toute l'équipe et moi-même remercions toutes celles et tous ceux qui par leur vote ont permis ce dimanche dès le premier tour l'élection complète de la liste « Continuons ensemble pour notre village » que je conduisais.

La situation de développement pandémique du virus *COVID-19* que nous connaissons à l'échelle mondiale a amené notre gouvernement à prendre des mesures de confinement exceptionnelles.

A l'échelle de notre village nous ferons en sorte de continuer à vous informer, à être à votre écoute et à votre service dans toute la mesure de nos moyens (site internet, panneau d'information...). Les progrès techniques : ordinateurs, portables, téléphones... nous permettent de travailler et de communiquer avec vous en conservant une distance de sécurité nécessaire pour tous.

Nous avons pris la décision de fermer l'accueil du public en mairie de Jolimetz pour respecter les mesures de confinement. Il nous faut jusqu'à nouvel ordre ÉVITER le plus possible les contacts directs non indispensables.

Nous restons bien sûr à votre service. En cas d'URGENCE, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail :

- 1) - **Mairie** : - Mail: commune-jolimetz@orange.fr
et sur notre site : [www. commune-jolimetz.fr](http://www.commune-jolimetz.fr) > **rubrique contact**
- 2) - **Maire** : Didier DEBRABANT - Tél: **06 65 06 04 81** - Mail : didier.debrabant@gmail.com
- 3) - **Adjoint** : Anthony VIENNE - Tél: **03 27 49 38 98** - Mail : vienneja@hotmail.fr
- 4) - **Adjoint** : Noël DELLEAUX - Tél: **03 27 49 02 05** - Mail : noeldelleaux@aol.com

La période de CONFINEMENT que nous connaissons nous oblige à prendre des précautions d'usages. De ce fait, les déplacements sont conditionnés à l'un des **5** critères suivants :

- 1) - Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- 2) - Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- 3) - Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- 4) - Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- 5) - Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement.

ATTENTION, vous devez avoir IMPÉRATIVEMENT sur vous une attestation de déplacement dérogatoire. Vous la trouverez en pièce jointe (à reproduire pour chaque déplacement). Elle peut être recopiée à la main sur papier libre si vous ne possédez pas d'imprimante. Aujourd'hui, vous êtes passible d'une amende de **135€** si vous ne la possédez pas.

MAIS, chacun d'entre vous n'a pas la possibilité de se déplacer et se retrouve en situation d'isolement.

Il est donc IMPORTANT de porter une attention vigilante en direction de toutes celles et tous ceux qui pourraient être dans cette situation, avec une priorité pour nos séniors (*à partir de 60 – 70 ans*) :

- Merci à tous ceux qui pourront le faire, de prendre par téléphone des nouvelles de leurs voisins les plus âgés notamment.
- Évitez VRAIMENT les contacts directs : on peut se parler de chaque côté de la clôture en prenant une bonne distance.
- Vérifiez que chacun peut faire ou faire faire ses courses par un membre de sa famille, par un voisin. Dans ce cas, déposez les paquets devant la porte et évitez les contacts directs. Nous ne savons pas si quelqu'un peut être porteur du virus.
- En cas de difficultés pour faire vos courses (*notamment pour les seniors*):

Nous avons contacté **Daniel TAQUET « Fruits, légumes, épicerie et alimentation générale »**. Situé dans notre commune et spécialisé dans la livraison, il propose de vous apporter à domicile les produits de base dont vous pourriez avoir besoin.

Vous pouvez le contacter au **06 22 48 03 11** ou **03 27 20 56 30**. Sur commande, il vous préparera un colis avec l'ensemble de votre commande. Il vous précisera par téléphone le montant de votre commande. Il propose une livraison par semaine chaque vendredi. Vous pourrez payer de préférence par chèque ou par virement bancaire (si vous êtes équipés d'un ordinateur). En toute simplicité vous pouvez leur poser vos questions pratiques.

Pour le pain et épicerie de dépannage, nous avons contacté **Isabelle et Jean Marie Nicodème (café-tabac rue du pavé)**. Ils peuvent vous fournir le pain chaque jour sous réserve de votre commande la veille **avant 19 heures** (pas de pain le mercredi – jour de repos du boulanger). Vous pouvez les contacter par téléphone au **03 27 27 66 13**. Ils peuvent vous fournir également en timbres postes, journaux...

Pour votre information, le 1^{er} tour des municipales a été validé pour plus de 30 000 communes, nous procéderons avant dimanche à l'élection du maire et des adjoints.

La Préfecture exige et vous pouvez le comprendre que cette séance se tienne à huis clos.

« La lutte contre la propagation du virus covid-19 nécessite une mobilisation coordonnée des pouvoirs publics. Dans ce cadre, les municipalités jouent un rôle essentiel pour la continuité du fonctionnement de nos services publics. Ceci justifie que soient désignés sans tarder les maires et adjoints issus du premier tour des élections municipales de dimanche dernier. »

Le premier tour des élections municipales du 15 mars a permis le renouvellement intégral de 30 000 conseils municipaux. Dans ces conseils municipaux, et seulement ceux-ci, il est désormais nécessaire de procéder à l'élection du maire et des adjoints aux maires entre le 20 et 22 mars.

La réunion se tiendra sans public. Ceci résulte de l'interdiction de déplacement pour les personnes autres que les membres du conseil municipal et le cas échéant les journalistes.»

Nous vous souhaitons à tous bon courage en cette période de confinement qui est certainement plus agréable à vivre chez nous à la campagne plutôt que dans bon nombre de villes.

Profitez de ces temps difficiles, pour lire, regarder un bon film, bricoler, jardiner... marcher, mais pas en groupe.

Didier DEBRABANT, Maire en exercice et toute l'Équipe municipale.